

Avec Moussaoui qui veut du droit intermittent, Macron a mis le loup islamiste dans la bergerie républicaine

écrit par Raoul Girodet | 29 octobre 2020



Sur RMC, Apolline de Malherbe interviewait hier Mohamed Moussaoui, président du Conseil Français du culte Musulman. **Je ne suis pas un groupie de cette journaliste qui jusqu'à présent était un modèle de bien-pensance, mais là, elle a fait très fort.**

Elle a réussi à acculer le représentant du CFCM qui a fini par lâcher le fond de sa pensée : c'est à notre Constitution de s'adapter aux musulmans de France et non l'inverse.

Le tout avec force salamalecs révélateurs d'une pensée tortueuse, mais l'essentiel est dit.

L'art de la Taqîya est complexe, et la duplicité de pensée est apparue au grand jour :

AM –Vous dites à la fois « Il faut respecter le droit à la caricature ; je refuse aussi la façon dont Erdogan parle du traitement des musulmans en France », et en même temps, vous dites « Attention on va quand même trop loin ! ». Vous aimeriez quand même limiter ce droit à la caricature.

MM -Il faudrait pas laisser s'installer l'idée que les musulmans de France sont provoqués par ce type de caricature. C'est tout.

AM— Est-ce que c'est au caricaturiste de se censurer ou est-ce au musulmans de France de trouver que ça ne les offense pas ?

MM— Je pense les deux choses doivent arriver. Je pense les musulmans de France doivent ignorer de façon définitive les caricatures (...). Mais il y a des extrémistes qui vont attiser par tous les moyens de montrer ces caricatures comme une offense aux musulmans de France.

(...)Ça veut dire qu'il y a des moments où on est obligés de renoncer à certains droits. (...)

Nous devrions être en même temps défendre nos droits, les droits qui sont inscrits dans notre Constitution mais aussi tenir compte que certains droits nous pourrions y renoncer par moment de façon proportionnée pour que la fraternité puisse s'exprimer dans notre pays.

.

Certes, des pincettes sont utilisées puisque nous ne renoncerions que « par moment » et « de façon proportionnée » à nos droits constitutionnels.

Monsieur Moussaoui est trop bon....

Il vient d'introduire la notion de droit intermittent !

Mais voilà où nous en sommes. Les masques sont tombés.

Le CFCM à qui Macron a confié le soin de former les imams a montré quel était son vrai visage.

Le loup islamiste, même masqué, est dans la bergerie républicaine !